EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2016-246

Séance publique du

20 juin 2016

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620-lmc192744-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : MARCHE DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AU PROFIT DU PLANÉTARIUM. APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE PAR ANTICIPATION.

Le. 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :
Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

Nomenclature : 1.7
Actes speciaux et divers

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JUIN 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AU PROFIT DU PLANÉTARIUM. APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE PAR ANTICIPATION.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville développe depuis de nombreuses années une politique de diffusion de la culture scientifique auprès du plus grand nombre. Pour se faire, un nouveau planétarium a été construit sur le quartier du Jas de Bouffan (Parc Saint Mitre).
Afin de rendre opérationnel et fonctionnel cet espace dédié aux Sciences et de l'astronomie, celui-ci a été doté en 2015 d'un matériel technologique adapté : une coupole de 8 mètres de diamètre, un système de sonorisation, des fauteuils spécifiques, un revêtement acoustique.
Pour parfaire l'équipement de cette structure à vocation régionale et permettre le fonctionnement optimal de ce site, il convient d'acquérir à présent des éléments supplémentaires, attributs essentiels d'un planétarium moderne.

Dans ce cadre, il est prévu de lancer un marché de fourniture d'équipements au profit du planétarium. Les prestations envisagées sont les suivantes :

- Fourniture et pose Simulateur de ciel de type optomécanique à condenseur - objectif
- Fourniture et pose de projecteurs vidéo de type DLP destinés à des projections sur surface sphérique avec logiciel de pilotage
- Fourniture et pose de systèmes informatiques (ordinateurs et logiciels, systèmes audio)
- Formation des personnels en charge de l'exploitation

L'ensemble de ces prestations est estimé à 510 833€ HT (soit 613 000€ TTC).

Le marché, d'une durée de 12 mois à compter de sa notification est à prix global et forfaitaire. La procédure suivie est celle d'un appel d'offres ouvert européen, en application des articles 25-I.1º, 67 et 68 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune variante n'est prévue ou autorisée. Aucune tranche n'est prévue. Pour des raisons liées à l'homogénéité technique du dispositif et de la coordination de l'installation (paramétrages, réglages), il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les offres proposées seront jugées au travers de leur valeur technique (50%) et du prix global de la prestation (pour 50%). La valeur technique sera notamment analysée au travers du logiciel de simulation et du système de vidéo-projection proposés, des caractéristiques de supervision de la salle envisagée, des conditions de formation des personnels en charge de l'exploitation, ainsi que de la garantie proposée.

En application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant : « *Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre* », et compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen ayant pour objet la fourniture d'équipements au profit du planétarium.

- AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer l'appel d'offres ouvert ayant pour objet la fourniture d'équipements au profit du planétarium, ainsi que tous documents s'y rapportant avec la société qui sera retenue ultérieurement en fin de procédure par la Commission d'Appel d'Offres.

- DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget général de Ville inscrite au chapitre suivant : investissement 90 824 2031 908 qui présente des disponibilités suffisantes.

DL.2016-246 - MARCHE DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AU PROFIT DU PLANÉTARIUM. APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE PAR ANTICIPATION.-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/06/2016

(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)
[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»